



## Logiciel qui ne fonctionne plus

Par **verax**, le **27/04/2016** à **17:16**

bonjour,

j'ai fais la commande d'un logiciel à une société d'informatique..Pas de soucis tout fonctionne depuis 4 ans.Depuis quelques jours plus rien ne fonctionne avec le serveur ( une simple mise à jour )me ferait remettre en route le programme,je souligne que cette manipulation à déja etais effectuer avec cette personne,il y à 3 ans pour remettre le programme en route.

La pour x prétexte que je n'aborde pas,il me dis qu'il ne fais plus dans les logiciels etc Sauf qu'il fais de la formation informatique etc donc toutes les connaissances pour me remettre en fonction le logiciel en quelques minutes...

Je compte porter plainte car je ne peut plus travailler,je suis à l'arrêt...La justice me donnera raison ou pas ? Il me parle que si ca marche pas,il n'est pas en cause etc que c'est a cause des serveurs etc etc

Merci

Par **morobar**, le **27/04/2016** à **17:34**

Bonjour,

Il faut vous référer aux conditions d'achat de la licence, et les dispositions concernant la maintenance et le support technique.

On est dans le domaine commercial de pro à pro et non dans le domaine pénal.

Votre plainte garnira la poubelle du commissariat.

Par **verax**, le **28/04/2016** à **06:04**

Non c'est un particulier c'est pas une grande boîte genre Windows... Cette personne est de mauvaise foi, le logiciel est hébergé chez lui, le serveur est HS il doit faire la migration sur un autre serveur ça lui prend 10 mn etc

Par **morobar**, le **28/04/2016** à **10:04**

Alors vous demandez un devis d'intervention.

Vous semblez croire qu'il a des obligations à votre égard. De ce fait je vous rappelle les dispositions du code civil en son article 1315:

==

Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.

Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.

==

Vous avez contrat et facture pour cela.